

R 486 – CACES® Plateforme élévatrice mobile de personnel

Contexte réglementaire

Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Equipements concernés

Le présent texte est applicable lors de l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (nommées PEMP dans la suite de la présente recommandation). Les PEMP sont classées en deux catégories, auxquelles s'ajoute une catégorie « hors-production ». Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.



Moyens pédagogiques

Le Centre de formation mettra à disposition du stagiaire les équipements, matériels, aires d'évolutions et installations pédagogiques nécessaires à sa formation théorique comme pratique et conforme à la recommandation R486 définie par la CNAM.

Obligation de formation

Tout conducteur de PEMP doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné.

Public & Pré requis

Tout public, conducteur de PEMP.
Aptitude médicale à la conduite.
Autorisation de conduite et attestation de formation pour présenter le CACES®

Evaluation de la formation

Fiche d'évaluation « TEST » des connaissances théoriques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Durée & Tarifs

Formation initiale catégorie A ou B : 3 Jours 695€ HT Formation recyclage : 2 Jours 525€ HT
Formation initiale catégorie A et B : 4 jours 880€ HT ou 3 jours : 795€ HT
Formation recyclage catégorie A et B : 2 Jours 695€ HT
RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS.

Objectifs de la formation

Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concerné en situation de travail.
Transmettre les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concerné.
Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

R 486 – CACES® Plateforme élévatrice mobile de personnel

A - Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur.

Dispositif CACES®.

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...).

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B - Technologie des PEMP

Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,

→ Terminologie et caractéristiques générales.

→ Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation.

→ Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs.

→ Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP.

→ Types d'organes de roulement existants sur les PEMP.

→ Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP.

→ Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C - Les principaux types de PEMP

Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP : PEMP des types 1, 2 et 3, ☐

PEMP des groupes A et B, ☐ PEMP thermiques, électriques...,

PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...

Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,

Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

D - Notions élémentaires de physique

Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité.

Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).

E - Stabilité des PEMP

Conditions d'équilibre des PEMP,

Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,

Règles de stabilisation des PEMP,

Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),

Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plateforme..

F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés.

Transport et élévation de personnes.

G - Exploitation des PEMP

Opérations interdites.

Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP.

Consultation et utilisation de la notice d'instructions.

Justification du choix et du port des EPI.

Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Limites d'emploi.

Signification des différents pictogrammes et des panneaux de circulation.

Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques.

Balilage de la zone d'évolution.

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance.

Consignation des équipements interférents.

Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours.

Effets de la conduite sous l'emprise de substances.

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

H - Vérifications d'usage des PEMP

Principales anomalies concernant : ☐ les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation, ☐ la structure, ☐ les mécanismes, ☐ les dispositifs de sécurité, ☐ les sources d'énergie, ☐ le circuit hydraulique, ☐ les organes de freinage et de direction, ☐ les bandages et pneumatiques,